



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 2 juin 2014**

**Etaient présents** : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bėjannin Daniel, Clément Edith, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Petit Christelle, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

**Absents excusés** : Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Patel Pierre, Novakoski Yvan.

## **SUBVENTION AUX FOLKLORIES :**

M. le Maire explique que lors des Folklories du Haut-Bugey, un spectacle avec le groupe « Ballerey » venant de Biélorussie aura lieu à Martignat, le 14 juillet à 11 h 30. Il sera suivi d'un apéritif sur le parvis de la mairie. C'est la 2<sup>ème</sup> année que la commune accueille un groupe dans le cadre des Folklories du Haut Bugey. Un point sera fait sur la participation publique et en tirera les conséquences pour l'avenir.

Le conseil attribue une subvention de 400 € pour l'organisation des Folklories.

## **SUBVENTION A ASCOR**

Le conseil n'a pas voté la subvention à ASCOR lors de la réunion du mois de mai car des compléments sur le budget avaient été demandés. Ce budget a été vu lors de la réunion du Maire et des adjoints.

Le conseil attribue une subvention de 1070 € à ASCOR.

## **CONVENTION POUR FOURNITURE D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 5 décembre 2013 entre la CCO, SAUR-NGE et la commune, fixant les conditions de fourniture d'eau potable. Le contrat de concession pour ce service a pris effet le 1er septembre 2013 pour une durée de 15 ans.

La CCO a été regroupée avec trois autres communautés de communes pour former la CCHB à partir du 1er janvier 2014. La SEHB s'est substituée au groupement SAUR-NGE.

Le conseil mandate le maire pour signer l'avenant n° 1 qui prend en compte la substitution de la CCHB à la CCO et la substitution de la SEHB au groupement SAUR-NGE.

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION (ECHANGE DE TERRAIN)**

Par délibération du 18 avril le conseil a accepté l'échange de terrain entre la commune et M. Guyon. Le conseil précise que cet échange aura lieu sans soulte, les deux parcelles ayant une valeur égale d'environ 1440 €.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE :**

Le Trésorier a constaté une erreur sur le budget assainissement :

Amortissement des biens : Dépenses de fonctionnement : 27 246.39 € et recettes d'investissement : 27 246.36 €, alors que ces deux sommes devraient être identiques.

Le conseil vote le virement de crédit : dotations aux amortissements : moins 0.03 €, entretien : plus 0.03 €.

## **TRAVAUX A LA SALLE DES FETES**

Des travaux supplémentaires au lot électricité, ont été demandés par l'APAVE, assurant la mission de contrôle technique et sécurité : arrêt d'urgence en cuisine, coupure sono en cas d'alarme et éclairage de scène, pour un montant global de 1 158.12 € HT.

Le conseil mandate la Maire pour signer cet avenant.

Des devis pour l'achat de matériel, mobilier, vaisselle ont été demandés.

Les conditions de location de la salle sont abordées. Chacun est invité à y réfléchir.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- ➔ LE CONSEIL A ACCEPTE LE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2014. UNE DEMANDE DE SUBVENTION EST DEPOSEE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX DE DEGAGEMENT MANUEL DE REGENERATION NATURELLE (MONTANT DES TRAVAUX 24 167 €, SUBVENTION 3 625 €) ET UNE AUPRES DU SIIF POUR LES TRAVAUX DE REGENERATION DE PLANTATION (MONTANT DES TRAVAUX 1 437 €, SUBVENTION 862 €).
- ➔ M. LE MAIRE ET M. COTTIN ONT RENCONTRE MME VEYRET DE AGIR IMMOBILIER QUI A EN CHARGE LA VENTE DE LA MAISON « RUE DES MARRONNIERS ». LE COMPROMIS SIGNE AVEC M. DUFY, SOCIETE SOL, SE TERMINE LE 30 SEPTEMBRE 2014. IL SOUHAITE VENDRE DES APPARTEMENTS AVANT DE VALIDER L'ACHAT A LA COMMUNE ET DEMANDERA UNE PROLONGATION SI CES VENTES NE SONT PAS FAITES AU 30 SEPTEMBRE.
- ➔ UN DECRET DE 1996 FIXE LA PERIODICITE DE LA FACTURATION DE L'EAU : TRIMESTRIELS OU BISANNUELS. ELLE NE PEUT PAS ETRE ANNUELLE. IL FAUT DONC MODIFIER LA FACTURATION ACTUELLE ET PASSER EN FACTURATION SEMESTRIELLE.  
LA DISCUSSION PORTE SUR LES DATES DE FACTURATION. UNE ETUDE VA ETRE FAITE PAR LA COMMISSION DES FINANCES PUIS UNE INFORMATION AUX HABITANTS SUR LA TARIFICATION DE L'EAU ET LA NOUVELLE PERIODICITE EST PREVUE.
- ➔ LES TRAVAUX DE LA RUE DU CRET BENI DEBUTENT LE 16 JUIN.

La séance est levée à 20 h 40.

Martignat le 3 juin 2014

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence
---